


# PROCEDURE DE COMITE DE SUIVI INDIVIDUEL (CSI) POUR UN DOCTORAT PREPARE DANS L’ECOLE DOCTORALE SCIENCES ET INGENIERIE DE CY CERGY PARIS UNIVERSITE

*Procédure conforme à l’arrêté du 26 août 2022 modifiant l’arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat*

**Le comité de suivi individuel du doctorant assure un accompagnement de ce dernier pendant toute la durée du doctorat. Il se réunit obligatoirement avant l’inscription en deuxième année et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu’à la fin du doctorat.**

## COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI INDIVIDUEL

Le **comité de suivi individuel** (CSI), en conformité avec l'arrêté du 26 août 2022 sur la formation doctorale, est constitué de :

* **Un expert du domaine de recherche du travail de thèse, extérieur à l'établissement (et aux établissements de tous les encadrants de la thèse le cas échéant) et au travail du doctorant. Un expert habilité à diriger des recherches (HDR) est souhaitable.**
* **Un représentant de l'Ecole Doctorale** non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de thèse (désigné par l’ED la première année de la thèse).

***En conformité avec l'arrêté du 26 août 2022, la composition du comité de suivi individuel du doctorant reste constante tout au long de son doctorat.***

Le directeur de thèse et l’ensemble des encadrants de la thèse (y compris ceux d’autres établissements le cas échéant) sont également présents.  Le directeur ou directeur-adjoint de l'unité de recherche doit être convié au CSI, sa présence est facultative mais recommandée.

1. **PERIODE DE PROGRAMMATION**

Le comité de suivi individuel se réunit chaque année **avant le 31 juillet**. Dans le cas d’une inscription dérogatoire, c’est-à-dire en 4ème année ou plus, une extension jusqu’au 30 septembre est possible, sauf pour les contrats doctoraux de 4 ans.

1. **DEROULEMENT DU COMITE DE SUIVI DE THESE INDIVIDUEL**

Il appartient au directeur de thèse de choisir l'expert extérieur à l’établissement en veillant à consulter le doctorant. Le référent CSI de l’unité de recherche est chargé d'organiser le comité de suivi individuel en concertation avec le directeur de thèse et le directeur de l’unité qui valide la composition. Le CSI peut se dérouler en visio-conférence.

1. **Etape préalable au comité de suivi individuel : rédaction d’un rapport**

*CSI préalable à l’inscription en 2ème année :* Le doctorant rédige un **rapport bibliographique** d’une quinzaine de pages **sans participation de ses encadrants**. Après une brève introduction (≈ 1 page), le doctorant présente le contexte de ses travaux de thèse en s’appuyant sur un état de l’art dans le domaine (≈ 12 pages) puis il décrit les objectifs de la thèse (≈ 2 pages). Le doctorant envoie le rapport ainsi qu’un **planning prévisionnel** de la deuxième année de thèse à tous les membres du CSI, à ses encadrants et au directeur d’unité **au moins dix jours** avant le comité.

*CSI préalable à l’inscription en 3ème année ou plus:* Le doctorant rédige un **rapport** d’une vingtaine de pages présentant les avancées de ses recherches, **sans participation de ses encadrants**. Dans le cas d’une inscription dérogatoire (en 4ème année ou plus), l’ébauche du manuscrit de thèse peut constituer le rapport écrit. Le doctorant joint à ce rapport un **planning prévisionnel** de rédaction du manuscrit de thèse et/ou de travaux expérimentaux jusqu’à la date de soutenance. Ce planning peut être validé par les encadrants de thèse. Il envoie le rapport et le planning à tous les membres du CSI, à ses encadrants et au directeur d’unité **au moins dix jours** avant le comité.

Il est à noter que **ces rapports sont confidentiels** et ne doivent pas être diffusés de quelque manière que ce soit en dehors des membres du CSI.

1. **Le comité de suivi individuel**

Le comité de suivi individuel se déroule en trois temps:

* Une **présentation orale de 20 min maximum** devant les membres du CSI (expert extérieur et représentant de l’ED) et tous les encadrants de la thèse :
* CSI préalable à l’inscription en 2e ou 3 année : Le contexte et l’avancement des travaux de thèse sont présentés. La présentation est suivie d’environ 20 min de **questions** scientifiques sur le travail, posées par l’expert puis éventuellement le représentant de l’ED.
* CSI préalable à l’inscription en 4e année ou plus : L’avancement des travaux de thèse sur l’année écoulée, du travail restant à effectuer et du planning de fin de thèse sont présentés. La présentation est suivie d’environ 20 min de **questions.**
* Les membres du comité de suivi individuel (expert extérieur et représentant ED) ont un **entretien avec le doctorant** en l’absence des encadrants (et en l’absence, le cas échéant, du directeur d’unité), **selon le déroulé de questions fournies dans la fiche de compte-rendu** **en annexe**. Le comité évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d’agissement sexiste. En cas de difficulté, le comité de suivi individuel du doctorant alerte l'école doctorale.
* Le comité de suivi individuel rencontre ensuite les **encadrants sans le doctorant.** Ils mesurent ensemble le déroulement de la thèse et les avancées de la recherche.

Dans une phase finale, le doctorant, ses encadrants et les membres du comité de suivi individuel ont une discussion commune et le comité émet des recommandations. Une **fiche de compte-rendu** selon le modèle de l’annexe est rédigée par le représentant de l’ED et signée par tous, y compris le doctorant ; le comité de suivi individuel y appose un avis explicite pour l’inscription. Le doctorant joint son compte-rendu de CSI à son inscription sur ADUM.

Le doctorant valide **3 crédits** de formation à l'ED pour l’ensemble des CSI.



**Ecole Doctorale Sciences et Ingénierie ED n°417**

Nom et prénom du doctorant :

Inscrit en  année de thèse

Laboratoire :

Membres du CSI:

• Expert extérieur :

• Représentant de l'Ecole Doctorale n° 417 :

Directeur(s) de thèse :

Encadrant(s) :

1. **Evaluation du rapport écrit et de la soutenance – Avancées de la recherche – Maitrise du sujet**
2. **Compte-rendu de l’entretien des membres du CSI (expert et représentant ED) avec le doctorant**
3. **Informations générales sur la thèse**
* Date de début de thèse :
* Type de contrat/financement :
* Durée du financement :
* Encadrants de la thèse/affiliation :
* Thèse en cotutelle : Oui/Non

si oui :

* Université partenaire:
* Calendrier des séjours CYU/partenaire
* En cas de thèse effectuée sur plusieurs laboratoires (hors co-tutelle) : répartition du temps
* Conditions de vie (ressources suffisantes, temps de transport, …) :
1. **Déroulement de la thèse**
* Conditions de travail au laboratoire : conditions matérielles, accès aux infrastructures, environnement de travail, intégration dans le laboratoire
* Relations avec les membres du laboratoire :
* Relations avec les encadrants : encadrement au quotidien, fréquence des réunions, communication entre encadrants
* Diffusion scientifique : articles (publiés, en préparation), participations à des conférences nationales/internationales (oraux/posters)
* Bilan des formations suivies (ECTS acquis) / Intérêt pour ces formations:
* Réalisation de mission/vacation d’enseignement ou d’une autre mission:

si oui nb d’heures/an :

1. **Devenir professionnel**
* Projet professionnel :
* Accompagnement des encadrants/du collège doctoral sur le projet professionnel:
1. **Difficultés éventuelles rencontrées/Points à améliorer**
2. **Compte-rendu de l’entretien des membres du CSI avec les encadrants (sans le doctorant)**
3. **Recommandations**

Fait le à

**Avis pour une inscription en ème année de thèse :**

Signatures des membres du comité de suivi individuel:

Signatures des encadrants/directeur de thèse :

Signature du doctorant